

Directeur Général : Madame Josette PEROCHON
demeurant à BRETIGNOLLES SUR MER -Vendée - 63
avenue de la Grand'Roche

En outre, les statuts contiennent les nouvelles dispositions
suivantes sujettes à publicité :

Admission aux assemblées – Droit de vote : chaque
associé a le droit de participer aux décisions collectives
par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne
droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est
proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : les cessions d'actions
consenties par un associé unique sont libres ; en cas de
pluralité d'associés, les actions de la société ne peuvent
être cédées- qu'après agrément préalable donné par la
collectivité des associés.

Pour avis
Le Président

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

